



Lettre ouverte de la section LFMM UNSA-ICNA au DSNA

“Si tu reviens, j’annule tout”

Hé non ce ne sont pas par ces mots illustres que notre Directeur des Services de la Navigation Aérienne a terminé son communiqué du 25 novembre dernier traitant du lancement des badges biométriques.

Notre DSNA choisit lui le divorce d'avec les ICNA détenteurs d'une MU, ceux-là mêmes qui font tourner l'administration qui l'abrite. Il se permet même cette conclusion fantastique : dépêchons nous de déployer ces badges biométriques “je compte sur votre sens des responsabilités pour tourner cette page”.

Monsieur le DSNA, vous misez sans doute sur une des qualités indispensables à l'exercice de notre profession : une grande adaptabilité en temps réel. Mais ceux, écoeurés, qui ont déjà donné leurs empreintes, comme ceux qui refusent de le faire, n'oublieront jamais. Jamais ils n'oublieront qu'à chaque fois que la lecture de ce badge sera exigée, deux fois chaque jour où l'Etat français nous confie la gestion de son ciel et la sécurité des populations survolées, ce geste n'aura qu'un seul but : contrôler l'application de notre peine, de notre punition. Pour des déviances, vous le savez, désormais totalement révolues que vous, décideurs, avez massivement exagérées et instrumentalisées, après en avoir, pendant des années, tiré grandement profit.

Faut-il rappeler, par exemple, comment vos Chefs de Service proposaient de récompenser par des clairances, les jours de grève, les équipes qui leur garantissaient une offre secteur jugée “suffisante” ? Dans ce cas là, leurs absents du jour ne se voyaient retenir aucun trentième, tandis que ceux des équipes refusant de “dealer” étaient, eux, dûment ponctionnés.

Dans l'avis rendu par la CNIL sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre d'un traitement de données biométriques, celle-ci conclut à la nécessité de confirmer son analyse par une expérimentation “établie en lien avec les représentants des contrôleurs aériens” et destinée notamment à évaluer “la perception de l'utilisation des données biométriques”.

Les représentants des personnels UNSA-ICNA vous livrent ce qu'ils recueillent : contrairement à ce que vous avez défendu devant la CNIL, notre identification biométrique n'est en rien indispensable à la garantie de la sécurité dont nous avons toujours assumé l'ultime responsabilité, sans jamais tenter de nous en soustraire. Vous instrumentalisez cette notion centrale de notre profession à des fins de flicage managérial.

Vous déclarez vouloir lutter contre l'injuste ICNA-bashing médiatique en vigueur... commencez donc par considérer vous-même les professionnels à qui l'État français confie la gestion de son ciel autrement que comme des délinquants en puissance, à affubler d'un bracelet électronique.